

34 EME EXPOSITION AVICOLE BULLY LES MINES

2022

règlement général du concours

Article 1 : «Gohelle Basse Cour» organise les **8 et 9 octobre** dans la salle des sports du stade René Corbelle rue Robert Défossé à Bully les Mines,sa 34eme exposition avicole, réalisé avec le concours de la municipalité et placé sous le haut patronage de la S.A.C.F, ainsi que de la fédération avicole des Hauts de France.

Article 2 : le concours est ouvert à tous les éleveurs sélectionneur et naisseurs d animaux de race pure. Les sujets devront être bagués ou tatoués et âges de moins de 6 ans. Les lapins devront porter dans l'oreille droite le numéro de cage attribué (au feutre noir) et seront pesés à leurs arrivés, L'acceptation des animaux est subordonnée à la constatation de leur bonne santé et à la présentation à l'enlogement d'un certificat vétérinaire ou d'une preuve d achat pour la vaccination contre la maladie NEWCASTLE pour les volailles et pigeons.

Article 3 : «Gohelle Basse Cour limite à 600 le nombre de cages», et se réserve le droit de clôturer dès le nombre atteint.Tout règlement reçu après la fermeture des inscriptions sera annulé par destruction du chèque et information préalable.

Article 4 : calendrier de l'exposition

Dimanche 25 septembre clôture des inscriptions (parution dans le catalogue)

Jeudi 06 octobre réception et enlogement des animaux de 14 à 22 heures

Vendredi 07 octobre opération du jury à partir de 8 heures/ Après midi, ouverture aux écoles/ 19h inauguration de l exposition

Samedi 08 octobre ouverture aux publics et ouverture du bureau des ventes de 9h à 21 heures

Dimanche 09 octobre : ouverture au public et ouverture du bureau des ventes de 9h à 14heures 30

Dimanche 09 octobre Remise des prix à 15 heures suivie du délogement,

Article 5 : les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de la perte,vol,décès ou tous éventuels sinistres des sujets exposés.

Article 6 :les exposants désirant vendre leurs animaux en indiqueront le prix sur leur déclaration d inscription ,Les sujets mis en vente aurons une majoration de 20 % du prix de vente au profit de GBC. Aucun retrait de la vente ne sera toléré ,sinon il faudra procéder au rachat.

Article 7 : dans tous les cas non prévus par le règlement,il faudra se reporter au règlement général des expositions patronnés par la S .C. A. F .Sinon,le président ou le commissaire général seront seuls qualifiés pour prendre une décision,

Article 8: les droits d'inscriptions sont fixés à : 3€ l'unité ,4€50 couple, 6€50/ trio , 8€50 /parquet.

La déclaration d'inscription accompagnée du règlement par chèque bancaire libellé au nom de Gohelle Basse Cour sera à adresser avant le 25 septembre 2022 à Mr Philippe Hubert 5 impasse de la Canteraine 62690 Izel les Hameau.

Pour les éleveurs étrangers le règlement se fera à l'enlogement. Bien indiquer sur la feuille d inscription GR ou RN,Après inscription aucun changement de race ne sera accepté,

Une confirmation d'inscription sera formulée au plus tard 7 jours avant la date de l'exposition par mail ou courrier sur demande.

Article 9 : récompenses

SUPER GRAND PRIX GUY CORNET LAPIN

- SUPER GRAND PRIX DANIEL LUST PIGEON
- SUPER GRAND PRIX JACQUES BARBE VOLAILLES
- SUPER GRAND PRIX DE LA VILLE DE BULLY LES MINES PALMIPÈDES ET OISEAUX DE PARC

18 MEILLEURS SUJETS (grand prix d honneur)

1 lapins grandes races,2 lapins races moyennes, 3 lapins petites races et rex ,4 lapins nains et cobayes

5 pigeons de forme française ,6 pigeons de formes étrangères ,7 pigeons boulang ,8 pigeons type poule ,9 pigeons tambours , 10 pigeons à structures et caroncules ,11 pigeons de couleur 12 pigeons de vol ,13 tourterelles ,

14 volailles grande race française ,15 volailles grande race étrangères , 16volailles naines ,17 palmipèdes et oiseaux de parc,18 couples trio parquet,

plus les récompenses pour nos championnats et prix jeune éleveurs

le commissaires ,Philippe Hubert

le président,Laurent Attagniant